



ALPIRUSH 2010

REGLEMENT OFFICIEL

1. REGLES GENERALES :

Cette épreuve sera organisée par l'association Traîneau Sport affiliée à la ligue Rhône-Alpes de traîneau et à la FFST fédération délégataire du ministère de la jeunesse et des sports. Cette affiliation offre à TS une couverture d'organisateur auprès de la MACIF.

ALPIRUSH est une course de sprint et de mi-distance à étape se déroulant dans le département de la Drôme situé en région Rhône-Alpes. Les dates pour cette édition sont fixées du lundi 27 au jeudi 30 décembre 2010 inclus.

Les règles de course sont celles de l'IFFS communes à celles de la Fédération Française des Sports de Traîneau de Ski-Pulka et de Cross Canins (F.F.S.T.) complétées et éventuellement modifiées par les précisions incluses dans ce règlement. En cas de contradictions entre les règles F.F.S.T. et les règles énoncées dans ce règlement, ce sont ces dernières qui prévalent.

Les règles de course peuvent être modifiées par l'organisation ALPIRUSH qui aura la responsabilité de communiquer ces nouvelles règles aux concurrents avant le départ.

2. PROGRAMME :

Lieu : Vassieux en Vervors (26) sur les pistes de fond de l'espace nordique Vercors Sud qui seront fermées tous les jours pendant les épreuves aux skieurs pour permettre le déroulement de la course de chiens de traîneaux. Seule la GTV restera ouverte comme le reste de la saison où skieurs et attelages de chiens de traîneaux cohabitent.

1. lundi 27 décembre 2010	Matin accueil concurrents Sprint et mid après-midi à la Trompe
2. mardi 28 décembre 2010	Matin mid La trompe vers Font d'Urle Après-midi sprint à la Trompe Repas salle des fêtes 19h
3. mercredi 29 décembre 2010	Matin mid Font d'Urle vers la Trompe Après -midi sprint Col de Carri sur l'espace nordique
4. jeudi 30 décembre 2010	Matin mid Col de Carri Col de Carri sur l'espace nordique Après-midi sprint Col de Carri sur l'espace nordique Remise des prix 18h à la salle des fêtes + apéro dinatoire

Jeudi 30 décembre: Remise des prix 18h00

Légende : mid = mi-distance.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce programme, en particulier (mais pas exclusivement) si les conditions locales l'exigent.

3. INSCRIPTIONS :

Les concurrents pourront s'inscrire dans les catégories suivantes :

Skijoring junior homme (nés de 1988 à 1991 inclus)

Skijoring junior dame (nées de 1988 à 1991 inclus)

Skijoring 1 chien senior homme (nés en 1989 ou avant)

Skijoring 1 chien senior dame (nées de 1989 ou avant)

Attelages 2 chiens junior (nés en 1992/1993/1994)

Attelages 2 chiens senior (nés en 1991 ou avant)

Attelages 4 chiens junior (nés en 1992/1993/1994)

Attelages 4 chiens senior (nés en 1991 ou avant)

Attelages 6 chiens senior (nés en 1991 ou avant)

Attelages 8 chiens senior (nés en 1991 ou avant)

Lors de l'inscription, les concurrents devront préciser si leur attelage est constitué uniquement de chien de races nordiques de traîneau (selon la définition FCI).

Tarifs :

92€ pour 4 courses un repas et un apéro dinatoire jusqu'au 15 décembre 2010. Double inscription POUR UNE MÊME PERSONNE gratuite mais sans repas pour la seconde.

52€ pour une 2^{ième} inscription d'un adulte d'une même famille.

30€ pour 4 courses pour les catégories juniors) et un repas.

12€ repas supplémentaire

8€ repas enfant jusqu'à 12 ans

Les inscriptions sont à envoyer à : **Fanny HULDINGER 45, rue de Liverdun 54460 AINGERAY 03.83.23.29.16 OU 06.34.52.91.12 - Date limite 15 décembre 2010 cachet de la poste faisant foi passée cette date 5 euros de majoration.**

Obligatoirement accompagné du chèque d'inscription à l'ordre de : **ALPIRUSH**

<http://alpirush.canalblog.com/> ou <http://traineausportlorraine.skyrock.com/> confirmeront les inscriptions.

Les inscriptions non accompagnées du chèque correspondant ne seront pas acceptées.

L'organisation ALPIRUSH se réserve le droit de clore les inscriptions à tout moment lorsqu'il estimera avoir atteint le nombre maximum de concurrents acceptables en fonction des possibilités d'accueil de la station.

Les concurrents devront être titulaires d'une licence compétition en cours de validité et délivrée par la FFST, la FFPTC, un club de la WSA ou un club de l'ESDRA. Pour les concurrents étrangers non licenciés FFST, il pourra être demandé un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (obligation légale pour les compétitions sportives se déroulant en France).

4. CLASSEMENTS

Des classements seront effectués à la fin des épreuves du 30 décembre 2010. Ces classements comprendront pour chaque catégorie, le résultat cumulé des quatre jours de course.

Le classement général final, distribué le jeudi 30 décembre 2010 au cours de la remise des prix, concernera les concurrents ayant terminés toutes les manches de l'épreuve et sera effectué en fonction de la somme totale des temps des différentes manches.

Pour chaque catégorie un classement spécifique sera effectué pour les attelages de races nordiques de traîneau (définition FCI).

Un concurrent ne terminant pas une manche, ne participant pas à une manche ou étant disqualifié au cours d'une manche ne pourra pas figurer au classement général mais pourra être autorisé, à la discrétion de l'organisateur, à participer aux manches suivantes.

5. LA COURSE

Un « musher meeting » **obligatoire** pour tous les concurrents aura lieu avant le départ de la première manche. Les dates, heure et lieu seront communiqués ultérieurement.

Les départs seront individuels toutes les 1 ou 2 minutes suivant les catégories.

6. PARKING ET STAKE-OUT

Les emplacements de parking étant souvent limités, les concurrents devront se garer au plus près les uns des autres et suivant les instructions qui leur seront éventuellement données par les bénévoles de l'organisation.

Les parkings et stake-out devront être maintenus dans un état de propreté irréprochable. Des bénévoles seront particulièrement chargés de faire respecter cette règle.

7. EQUIPEMENT

Les traîneaux devront être équipés selon les règles prévues au règlement FFST pour les courses de sprint (taille minimum du « basket », sac à chiens, tapis de frein, etc....).

Les mushers pourront changer de traîneau entre deux étapes mais pas au cours d'une étape.

Deux ancres seront obligatoires sur les traîneaux de la catégorie 8 chiens (Supplément au règlement FFST).

Le matériel dans la catégorie Skijoring sera en accord avec les règles de la FFST (attache panique attachée à la ceinture, etc....).

Les concurrents des catégories attelage junior devront obligatoirement porter un casque.

8. LES CHIENS

AUCUN TRAITEMENT INHUMAIN OU CRUEL PAR ACTION OU MANQUE D'ACTION PROVOQUANT UNE DOULEUR OU UNE SOUFFRANCE A UN CHIEN NE SERA TOLERE. LA NON-OBSERVATION DE CETTE REGLE ENTRAINERA LA DISQUALIFICATION.

Les chiens devront être âgés d'au moins douze mois pour les attelages et de 18 mois pour le skijoring, le premier jour de la course.

Nombre de chiens :

Chaque concurrent aura droit à un pool de chiens (variable selon la catégorie). Chaque concurrent pourra utiliser les chiens de son pool à sa convenance dans la limite du minimum et du maximum autorisé pour sa catégorie. Il ne pourra pas changer de chien au cours d'une manche. Les chiens retirés de la course sur ordre du vétérinaire de la course ne pourront être réintégrés dans le pool qu'avec l'accord du vétérinaire.

Pools de chiens :

Catégories Skijoring 1 chien : 2 chiens

Catégorie attelages 2 chiens : 3 chiens

Catégories attelages 4 chiens : 6 chiens

Catégorie attelages 6 chiens : 9 chiens

Catégorie attelages 8 chiens : 12 chiens

Catégorie attelages Illimité une base de 6 chiens présents à chaque épreuve

Avant le début de l'épreuve et au plus tard au premier musher meeting obligatoire, chaque concurrent devra donner la liste des chiens de son pool avec le nom des chiens et leur numéro de puce électronique ou de tatouage.

Vaccinations obligatoires :

Tous les chiens (y compris ceux ne participant pas à la compétition mais transportés par le concurrent ou ses handlers) devront être vaccinés contre :

La rage

La Parvovirose

La Maladie de Carré

La Leptospirose

La Toux des chenils

Des contrôles pourront être effectués par l'organisation à tout moment.

Traitements médicaux des chiens :

Aucun traitement médical ne sera autorisé sur un chien entre le lundi 27 à 10h et jusqu'au jeudi 30 à 20h sans l'accord préalable du vétérinaire de la course.

Prise en charge des soins vétérinaires :

L'organisation prendra en charge le coût du contrôle sanitaire obligatoire.

Pour les concurrents seront pris en charge les coûts liés aux diagnostics à réaliser sur des chiens consécutivement à des troubles induits exclusivement par la compétition (éventuelles bagarres de chiens exclus).

Les autres prestations et soins, médicaments, radios complémentaires, opérations restent à la charge financière du compétiteur.

9. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués sur les chiens et/ou sur les concurrents pendant toute la durée de l'épreuve.

10. OFFICIELS ET PENALITES

Jury de Course :

Le Directeur de Course, les Juges de Course et le vétérinaire de l'épreuve sont les officiels de l'épreuve et ont la responsabilité de l'application de toutes les règles de la compétition. Ils constituent le Jury de course. Les décisions du Directeur de Course sont définitives.

Réclamations :

Un concurrent peut poser une réclamation concernant une action commise par un compétiteur qu'il considère comme contraire à l'esprit de ce règlement. Pour être recevable, cette réclamation devra être faite verbalement à un juge à l'arrivée de la manche durant laquelle la faute présumée a été constatée puis par écrit (en français ou en anglais) au Directeur de Course dans l'heure qui suit l'arrivée du rapporteur.

11. DROITS A L'IMAGE, COMMUNICATION ET PUBLICITE

L'organisation ALPIRUSH a toute autorité pour autoriser la photographie et la collecte d'informations sur la course, les participants, leurs chiens et pour utiliser ces informations et ces images à des fins propres d'information, de relations publiques et de publicité.

En participant à la compétition, le concurrent autorise l'organisation à le photographier et à le filmer. Cette autorisation inclut ses chiens et les membres de son équipe (handlers) à condition que ces images soient directement en rapport avec la course et qu'elles ne portent pas atteinte à sa vie privée ou à sa réputation. Ces images pourront être exploitées et utilisées par l'organisation à ses propres fins ou à celles de ses partenaires sans aucune limitation ni de date ni de territoire ni de support.

Les concurrents seront libres de porter les noms et logos de leurs sponsors personnels sur leurs vêtements et sur leur traîneau. Aucune publicité ne sera autorisée sur les chiens autres que le nom du fabricant des harnais sur les sangles de ceux-ci.

12. RECLAMATIONS

Chaque concurrent accepte de ne pas tenir l'organisation ni les partenaires de la course responsables pour toute réclamation ou demande basée sur une action ou inaction des concurrents, de leurs chiens, de leurs aides et pour toute demande ou réclamation consécutive à une atteinte au concurrent, ses chiens, son équipe ou ses biens.

13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le paiement par le concurrent des droits d'inscription suppose l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

Pour l'équipe d'organisation ALPIRUSH

Son Président

Philippe HULDINGER